

DÉLIBÉRATION

N° CS-2022-36

OBJET : contrat de prêt du service AEP : pouvoir au bureau

Nombre de membres en exercice : **26**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **22**
Nombre de membres ayant donné procuration : **3**
Date de convocation : 29 septembre 2022
Votes contre : **0**
Votes pour : **25**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle rez-de-chaussée, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Mme Patricia GALABERT**

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, LAPORTE Régis, BAQUE Aline (pouvoir à FRENOT Thierry), LABURTHER Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DESJARDINS Lionel, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël (pouvoir à SAUQUES Philippe), MIREMONT David, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTТА Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck (pouvoir à BOUJU Michel), DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

Membre absent : DARTIGUE Christian

Délibération :

Le Président demande au conseil syndical de donner pouvoir au Bureau de délibérer pour qu'il puisse signer le contrat de prêt (à recevoir) de 800 000 € sur 50 ans auprès de la Caisse des Dépôts, prêt qui serait réalisé au titre du budget AEP du SETA.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de donner pouvoir au bureau de délibérer sur le contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

